

**PRESTATION INTERMINISTÉRIELLE**  
**AIDE POUR SÉJOURS D'ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS**  
**VACANCES, SÉJOUR ÉDUCATIF, LINGUISTIQUE**

Rectorat DEPAP 4  
 Affaire suivie par Olivier TECHER  
 02 62 48 13 15  
 @ac-reunion.fr  
 24, avenue Georges Brassens  
 CS 71 003  
 97 743 Saint-Denis cedex

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS**

RENSEIGNEMENTS	DEMANDEUR	CONJOINT
Nom patronymique		
Nom d'usage ou d'épouse		
Prénom		
Date de naissance		
N° sécurité sociale		
Adresse personnelle		
Adresse mail		
Téléphone / Portable		
Dénomination de l'établissement d'exercice / profession du conjoint		
Commune		

**Situation familiale** :  Célibataire     Marié (e)     Divorcé (e)     Veuf (ve)     Pacsé (e)  
 Séparé (e)     Union libre

**Situation administrative** :  Titulaire     Stagiaire     Contractuel (le) de l'État (>=10 mois :  CDD /  CDI)  
 Retraité (e)     Ayant cause     Apprenti

**Toute fausse déclaration vous expose le cas échéant à des poursuites pénales**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT**

Nom :

Prénom :

Date de naissance : ...../ ...../ .....

Age :

Situation :  Écolier                       Collégien                       Lycéen                       N'est pas scolarisé

Nom de l'établissement fréquenté :

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SÉJOUR**

Cocher le type de séjour pour lequel vous déposez votre demande

Attention : les apprentis ne peuvent pas bénéficier de la PIM pour les séjours avec hébergement

**Centre de vacances avec hébergement** : colonies de vacances, centre de vacances maternels, centre de vacances collectifs pour adolescents, centre sportifs de vacances, camps d'organisation jeunesse. Ces centres doivent être agréés par le ministère chargé de la jeunesse et des sports (45 jours maximum/an).

**Centre de vacances sans hébergement** : centres aérés agréés : ministère chargé de la jeunesse et des sports, mairie et association à but non lucratif.

**Séjour mis en œuvre dans le cadre du système éducatif** : classe culturelle, classe de l'environnement, classe de patrimoine, séjours effectués lors d'échanges pédagogiques (5 jours minimum). Dans tous les cas, il doit s'agir d'une classe entière ou de groupe de niveau homogène, l'enseignement des disciplines fondamentales continuant à être assuré.

**Séjour linguistique** : séjours culturels et de loisirs pouvant présenter une dominante linguistique, éducative ou sportive (21 jours maximum/an).

**Centres familiaux de vacances agréés** : maison familiale de vacances, village ou centre de vacances agréés, par le ministère chargé de la santé ou du tourisme (45 jours maximum/an).

**Gîtes de France** : gîtes ruraux, gîte d'étape ou de groupe, chambre d'hôte, gîte d'enfants. Tous doivent être garantis par le label gîte de France (45 jours maximum/an).

Organisme	Date début de séjour	Date de fin du séjour	Nombre de journées ou de 1/2 journées <b>(1)</b>

**(1) rayer l'un des 2**

Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

A .....le, ...../...../.....

Signature du demandeur :

**PRESTATION INTERMINISTÉRIELLE - AIDE POUR SÉJOURS D'ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS**

- Centre de vacances avec hébergement       Centre de vacances sans hébergement  
 Séjour mis en œuvre dans le cadre du système éducatif       Séjour linguistique  
 Centres familiaux de vacances agréés       Gîtes de France

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Nom et prénom du demandeur : .....

Nom et prénom de l'enfant : .....

Quotient Familial ≤ 12 400 €: **Revenu brut global N-2** : ----- =  
 Nombre de parts fiscales

Taux	Nombre de jours ou demi-journées	Montant de la subvention
€		€
		N° DP :      /05 000

Certifié exact,  
 Saint-Denis le,  
 Le recteur,

**ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR DU CONJOINT**

**PRESTATION INTERMINISTÉRIELLE - AIDE POUR SÉJOURS D'ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS**

(conjoint exerçant dans le secteur du privé ou public hors éducation nationale)

Je soussigné (1) : .....  
certifie que (2).....  
employé (e) dans mon service/entreprise pour la période mentionnée ci-dessous :

- n'a perçu et ne percevra aucune aide à caractère sociale dans le domaine cité ci-dessus
- a perçu une aide à caractère sociale dans le domaine cité ci-dessus

pour l'enfant :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Dates des vacances, séjour éducatif, linguistique... :

du ..... au .....

lieu : .....

Nombre de jours financés : .....

Montant de l'aide : .....€

(1) Nom de l'employeur

(2) Nom et prénom de l'employé

Cachet

Date et signature **originale** du responsable

## PRESTATION INTERMINISTÉRIELLE - AIDE POUR SÉJOURS D'ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS

### **PIÈCES JUSTIFICATIVES COMMUNES À FOURNIR :**

- RIB ou RIP au format A4
- Dernier bulletin de salaire en votre possession
- Avis d'imposition N-2 et N-1 sur les revenus du foyer
- Contrat de travail pour les contractuels, AED, AESH **rémunérés sur le budget de l'État**
- Titre de pension pour les retraités

### **PIE CES JUSTIFICATIVES SPÉCIFIQUES :**

- **Centre avec ou sans hébergement** : facture acquittée, délivrée par le responsable du centre et qui doit comporter les nom et prénom de l'enfant, le lieu du séjour, la période ainsi que le nombre de jours ou de demi-journées, le numéro d'agrément, le prix par enfant effectivement payé par le représentant légal, le cachet et la signature du responsable du centre.
- **Séjour éducatif** : facture acquittée, délivrée par le directeur de l'école (primaire) ou par le chef d'établissement (secondaire) et qui doit comporter les nom, prénom de l'enfant, le lieu, la période (temps scolaire), ainsi que le nombre de jours, le prix par enfant effectivement payé par le représentant légal, le cachet et la signature du responsable.  
La facture devra également préciser : le numéro d'acte voté au conseil d'administration pour le secondaire et l'accord de l'inspecteur de l'académie ou le vote du conseil d'école pour le primaire.
- **Séjour linguistique** : facture acquittée, délivrée par l'organisme, ou le chef d'établissement ayant organisé le séjour à l'étranger et qui doit comporter les nom et prénom de l'enfant, le lieu, la période (dates des vacances scolaires sauf appariement) ainsi que le nombre de jours, le prix par enfant effectivement payé par le représentant légal, le cachet et la signature du responsable.  
Les séjours organisés ou financés par l'État, les séjours librement choisis par les parents, les séjours organisés par des organismes ou association à but non lucratif doivent avoir reçu un numéro d'agrément.  
Pour les séjours organisés à l'étranger, dans le cadre d'établissement scolaire, il convient de fournir la photocopie de l'appariement.
- **Centre familial de vacances agréés** : facture acquittée délivrée par le responsable du centre de vacances et qui doit comporter les nom, prénom de l'enfant, le lieu, la période, le nombre de jours, le type de séjour (pension complète ou pas), le numéro d'agrément du séjour, le prix par enfant effectivement payé par le représentant légal, le cachet et la signature du responsable du centre familial.
- **Gîte de France** : facture acquittée délivrée par le responsable du gîte et qui devra comporter les nom, prénom de l'enfant, le lieu, la période, le nombre de jours, le type de séjour (pension complète ou pas), le numéro d'agrément du séjour, le prix par enfant effectivement payé par le représentant légal, le cachet et la signature du responsable du gîte.